LE GRAIN DE SABLE

N° 434 – MARDI 15 JUILLET 2003



PAS DE PITIE POUR L'ETE

Dans ce numéro

Illustration uniquement disponible dans la version PDF.
« Benvenid@ a ATTAC Mexico » - http://www.attacmx.org/

Réflexions inactuelles sur « Principe de Précaution »

Par Clarisse Herrenschmidt. Chercheur au CNRS

La mythologie grecque connaît deux personnages, deux frères, qui se différencient par leur aptitude à prévoir ou à ne pas prévoir : Prométhée « Pense



avant » et Epiméthée « Pense après ». Si Prométhée a eu un destin admirable dans notre mémoire, c'est qu'il nous a donné le feu, à nous, j'entends la race des Humains mortels, comme dit le vieux poète. Epiméthée s'est qualifié par sa bêtise : sans prendre garde, il a accepté pour épouse Pandore, don de Zeus, la première femme, origine de « la tribu des femmes, grand fléau pour les mortels », qui advint pour que désormais les Humains se reproduisent par eux-mêmes, affrontent la différence sexuelle, la descendance et la séparation définitive d'avec les dieux.

Prométhée qui voyait loin, donna aux Humains mortels de quoi se chauffer, cuire les métaux et peut-être penser, il les aimait et risqua son destin divin à les tirer de leur silence, du froid et de leur faim. C'était là agir contre l'avis de Zeus qui ne voyait aucune raison à pareil amour et de vengea doublement : il fit créer Pandore pour le malheur des hommes et envoya Prométhée au Tartare souffrir pour des temps infinis, attaché à un rocher où un aigle venait venger son foie, reconstitué sans fin.

Comme nous avons aimé Prométhée « Pense avant », martyre du progrès, dieu généreux et sanguinolent des Hommes de science et référence brulé de l'apprenti-sorcier!

Mais voici que nous sommes fatigués qu'il souffre.

Alors, ayant pris au sérieux son nom propre et apprenant avec piété ses deux sons initiaux (PR), nous l'avons appelé « Principe de Précaution ». Prométhée ne doit plus aller au Tartare, car il y a quelque risque que son foie, pour d'obscures raisons techno-mythologiques, ne se recompose plus. Quelque risque que Zeus ait eu raison de laisser les humains dans leur coin. Risque que Prométhée meure. Et les hommes avec lui.

Si l'allégorie mythologique peut paraître lointaine à notre sensibilité moderne, que veut dire, dans la chair de la langue, « Principe de Précaution »? Si l'on s'aventure à raisonner de façon binaire, Principe de Précaution s'opposerait à quelque chose qui serait Principe de Progrès. Mais il est difficile de parler de principe de progrès, puisque dans le mot principe il y a l'étymologie latine de « ce qui a pris la place en premier, ce par quoi l'on commence ». Un progrès n'est, par définition, pas ce par quoi l'on commence, le progrès est second et il ne peut y avoir de progrès que parce qu'il y a eu quelque chose avant lui, qui n'était pas lui.

Nous ne pouvons opposer Principe de Précaution à un principe de progrès introuvable. Principe de Précaution et progrès vont de pair, mais Progrès fonce comme Epiméthée et Principe de Précaution pense d'avance et aime, semblable à Prométhée.

Demandons-nous maintenant ce que Principe de Précaution annonce de lui-même dans son nom propre; comme Prométhée « Pense avant », il dit qu'il est le premier et insiste sur l'antécédence : avec « principe » et avec le préfixe pré- « à l'avance » de « précaution ». N'est-ce pas là en rajouter? Principe de Précaution montre une fondation : dans la langue, nous disons la mise en marche d'un compteur à partir d'un temps T, par le seul énoncé « Principe de Précaution ».

Ce temps T implique-t-il qu'il n'y a pas d'avant, qu'il n'y a pas de mémoire? Non, car Principe de Précaution ne tombe pas du ciel. Nous savons depuis la dernière guerre mondiale (celle de 1939-45 s'entend, puisque désormais l'on ne sait plus de laquelle il s'agit), il y eut comme une atmosphère imaginable qui donnait à rêver qu'on allait pouvoir sortir de certaines contraintes de la condition humaine – au moins en France. La Sécurité Sociale garantissait les soins, l'Education nationale l'éducation pour tous, L'Etat protégeait les citoyens de façon paternelle; on limitait la maladie, la pauvreté et l'ignorance, on allongeait la vie : le tout dans la joie et une certaine innocence – l'humanité c'était la beauté des stars éternellement jeunes des écrans. Et puis les années 80 ont vu la possibilité de changer de sexe. Plus récemment encore, est paru dans un grand journal national un article où il était question des nouvelles avancées dans le domaine des biotechnologies; un programme lancé par des équipes françaises, japonaises et américaines projetait de créer de nouvelles bases d'acides aminés, de synthèse donc, qui remplaceraient les quatre bases classiques A,T,G,C, de l'ADN du code génétique, et d'introduire de nouvelles lettres dans la combinatoire de la génétique et de l'hérédité. Le programme s'appelle « La Nouvelle Genèse » et les chercheurs qui en font partie en justifièrent le nom par l'affirmation qu'ils n'en avaient pas trouvé d'autre. Ce qui revient à dire qu'à leurs yeux il n'y en a pas d'autre.

Ceci fait voir comme une émergence de l'Homme par lui-même, une auto-anthropologie. Principe de Précaution arrive après une période qui n'est certes pas finie, mais qui n'est plus innocente, et semble prendre la figure, désormais prométhéenne, du principe de réalité.

Or, il se trouve qu'en même temps, à partir des années 1970, les églises se vident. En 1960, une large part de la population est encore christianisée, en 2000, il faut enseigner ce qu'est la Genèse et qui sont Cham, Sem et Japhet, à l'Université parce que les étudiants ne le savent pas. Or, la religion, en l'espèce les religions juive et chrétienne (après la religion de Babylone qui en ce champ a presque tout inventé), disait la genèse de l'Homme, sa perdition et la renaissance, et par ce fait même prenait en charge d'expliquer pourquoi les Hommes avaient des limites, ainsi toutes les différences qui les séparent (de sexe, de langue, de couleur), et tous les malheurs qui les réunissent : la mort, la maladie, la trahison de l'amour et le

vieillissement – entre autres. Les dieux et Dieu en avaient ainsi décidé.

Principe de Précaution arrive et doit prendre en charge quelque chose qui auparavant était du domaine des religions.

Or la religion propose également une connaissance de l'invisible, de ce sur quoi nous n'avons pas d'accès direct, qu'il s'agisse des puissances célestes, de la vie après la mort ou du retour intérieur sur soi. Si la science permet tant de choses sur le corps visible des Hommes, si la conquête de l'espace autour de la terre est un fait accompli, si l'on connaît de mieux en mieux le passé, si l'on a un peu démêlé l'inconscient, si l'on apprend tous les jours davantage ce qui se passe dans le cerveau humain, si nous avons gagné du terrain sur l'invisible depuis plus d'un siècle de façon absolument spectaculaire, l'avenir résiste. L'avenir s'obstine à rester une chose qui nous demeure cachée, à constituer une zone d'inconnu invisible. Tant et si bien, et avec une telle efficacité qu'il transforme les questions anxieuses à son propos, la recherche de l'élucidation comme autant d'interrogations qui touchent à certains égards, de nouveau, aux franges des religions.

C'est à son propos que se posent les questions des limites, par lui que nous les énonçons. Principe de Précaution nous contraint à repenser certaines bases de l'humanité dont l'une d'elles, qui figure bel et bien une limite, se résumerait ainsi : ne pas empêcher les humains à naitre de vivre.

Reconnaissons ici qu'en son expression même Principe de Précaution indique que cet avenir nous le prenons avec des pincettes. Pourquoi? Pas seulement parce qu'il est invisible, pas seulement parce qu'il pose les questions des limites de la condition humaine, mais parce que tout ce qui a fait naitre Principe de Précaution, les transformations qui s'accumulent, les OGM, L'ESB, le clonage, les changements climatiques et les maladies, nous fait douter de ce qui descendre de nous et semble suggérer l'angoissante question : cet avenir que nous avons en face, est-ce bien celui d'être humains semblables à ce que nous sommes, nos descendants auront-ils nos organes génitaux et nos jambes? Nous craignons de ne pas nous y reconnaître. Et nous sommes renvoyés à une définition de l'humain, à tout un ensemble de réflexions philosophiques qui nous manquent. Qu'est-ce qu'un homme? Qu'est-ce qu'être un homme? Qu'est-ce que l'espèce humaine? La culture télévisuelle de l'évidence ne nous a rien appris, la culture scientifique de la séparation et de la division du vivant non plus.

Ce qui tourne autour du principe de Précaution, en faisant l'immense crocher de l'avenir et en parlant assez peu du présent, s'approche du religieux et met au milieu de nous, dans tout l'éclat du jour, l'interrogation philosophique la plus classique.

Comme on devait désormais s'y attendre, cela s'accompagne d'une interrogation sur le statut des experts. Leur aptitude en tant qu'experts revient à estimer ce qui peut arriver, donner une idée de l'avenir, et ce avec la meilleure intention du monde : non pas prendre le pouvoir, mais fournir les éléments à ceux qui ont le pouvoir, la dure charge de prendre les décisions. Au fond, les experts ressemblent aux prêtres des civilisations antiques, comme la babylonienne, aux devins savants qui lisaient l'avenir dans le foie des moutons, le vol des oiseaux, la forme des nuages, etc.. Ceux qui statuent qu'il faut faire telle ou telle chose dans l'idée d'empêcher ce qui pourrait arriver et qui a déjà envoyé des signes de son imminence, ce peut être des prêtres, des devins ou des experts scientifiques – dans les temples de Babylone des II et I millénaires avant notre ère, c'étaient les mêmes personnes – si leurs méthodes n'étaient certes pas les nôtres. Mais nos experts de haut niveau, vont dans le réel donner des réponses à des questions pour lesquelles le moins que l'on puisse dire est qu'ils ne sont pas préparés et qu'ils ne sauront sans doute pas formuler.

Principe de Précaution aurait-il comme frère Principe de Peter? Retour sur le couple Prométhée et Epiméthée, réuni dans un même sujet, l'expert, ce qui inclut l'auteur de ces lignes.

Rien de tout cela n'est une vilaine critique. Mais un avertissement. Un désir sans doute aussi. Et si l'on s'occupait davantage du chaos présent?

Contact pour cet article. aitec@globenet.org

Article tiré du nouveau numéro d'Archimède et Léonard (HS n°17 – Eté 2003 – Expertise et principe de précaution) publié par l'AITEC, 21 ter rue Voltaire 75011 Paris, tel 01.43.71.22.22. Vous y trouverez outre cet article, des articles écrits par : Claire Weill, Yves Marignac, Nicolas de Sadeleer, Philippe Roquelo, Mycle Schneider, Martin Hirsch, Olivier Deleuze, Jacques Testart, Benjamin Dessus et François Dufour.

Brésil. Le danger des OGM, les intérêts des multinationales et la manipulation des médias

Par Joao Pedro Stédile. Dirigeant de MST (Mouvement des paysans sans terre) et de Vía Campesina
Traduction. Eva Ibanez-Lago. Coorditrad, traducteurs bénévoles (*)

La société brésilienne est bombardée tous les jours de fausses nouvelles produites par les lobbies des grandes entreprises multinationales qui veulent nous imposer des semences transgéniques comme si c'était une nécessité, une question de progrès. Ils ne présentent que les supposés avantages et cachent les dangers pour le peuple et pour notre souveraineté nationale et alimentaire. Mais finalement, qu'est-ce qui est en jeu?



D'un côté nous avons les intérêts du profit et le contrôle du monopole des semences par les entreprises multinationales comme Mosanto, Cargill, Bung, Du Pont, Sygenta, Bayer. De l'autre, les intérêts des agriculteurs honnêtes et du peuple brésilien. C'est là la véritable confrontation qui se trame sur la question des OGM.

Les entreprises et leurs lobbystes, dans leur ambition de contrôler l'agriculture brésilienne et de détenir le monopole des semences, en particulier du soja, du maïs, du blé, du tournesol et du coton, clament que les OGM sont plus productifs et plus rentables que la semence de leurs concurrents. Si le critère pour faire de l'agriculture est de se consacrer à des produits toujours plus rentables, alors ils ne devraient encourager que la plantation de tabac et de marijuana ! Les agriculteurs ont la responsabilité de produire des aliments. Et des aliments bons pour la santé, sans risque pour l'ensemble de la population.

Une variété de maïs transgénique a déjà été retirée du marché aux Etats-Unis à cause des préjudices causés à la santé humaine et animale. En ce qui concerne le soja, il n'y a à ce jour aucune étude qui donne des garanties, et donc, dans l'avenir nous pourrions voir aussi des conséquences sur la santé de l'homme. Et il est prouvé que, étant donnée la nécessité de combiner ces cultures avec l'utilisation intensive de l'agrotoxique Roundup, la vie du sol et de l'environnement seront affectés au fil des années.

C'est pour cette raison que depuis plus de quatre ans une action judiciaire est menée contre Monsanto, qui n'est parvenu à présenter aucune expertise qui prouve que son soja ne provoque aucun dommage à l'environnement brésilien, comme l'exige la Constitution.

Moins de 10% de la surface cultivée dans le monde fait appel à des semences transgéniques. 95% des OGM sont produits par seulement 3 pays : les Etats-Unis, le Canada et l'Argentine, où les multinationales américaines contrôlent le marché. Comment expliquer que tous les autres pays préfèrent le principe de précaution?

Dans le monde, et particulièrement en Europe et en Asie, les consommateurs sont contre la consommation des produits transgéniques, dont les effets sur la santé ne sont pas garantis.

Nous sommes pour l'utilisation de la biotechnologie, de la même façon que les agriculteurs l'ont appliquée empiriquement tout au long de l'histoire de l'humanité. Mais nous sommes pour une biotechnologie responsable envers notre peuple et envers l'avenir de l'environnement.

Si nous pouvons nourrir notre peuple avec des produits d'autres semences plus sûres et salubres, pourquoi prendre des risques avec des OGM ? Rien que pour garantir les profits de Mosanto ?

Mosanto essaye d'induire, par tous les moyens, la culture d'OGM au Brésil, parce-que c'est sa dernière chance. Aux Etats-Unis, il a subi une perte de plus de un millard de dollars et ses actions son tombées de 27% l'année dernière.

Il a reçu la pire des cotes à la bourse de New-York et il a encore l'impudence de vouloir faire payer des royaltys aux exportateurs et aux agriculteurs brésiliens, qui ont été poussés à commettre deux crimes : planter illégalement sa semence de soja Roundup, passée en contrebande d'Argentine. Ils devraient faire payer la FARSUL, entité des grands propriétaires terriens argentins ("gauchos"), qui ont propagé la semence transgénique.

Le Brésil a besoin d'une législation qui garantisse le droit de protéger la santé publique et empêche les multinationales d'avoir le monopole de nos semences, mettant en danger la souveraineté nationale. Pour le moment, c'est la Mesure Provisoire (MP)113 qui est en vigueur, ayant été approuvée par la Chambre. Elle autorise temporairement le commerce du soja argentin (gaucho) de cette récolte, mais maintient l'interdiction rigoureuse de la culture de toute semence transgénique à des fins commerciales. Le gouvernement est entrain de préparer une nouvelle loi définitive pour remplacer la MP, qui sera transmise au congrès le mois prochain.

Il faut un large débat dans toute la société brésilienne, y compris les consommateurs des villes, et que tous se manifestent et fassent pression sur le gouvernement et les parlementaires.

L'entreprise américaine Monsanto gaspille des millions en lobbying, en finançant des campagnes, en payant des voyages de délégations aux Etats-Unis, en faisant de la publicité dans les médias, en nourrissant journalistes et commentateurs seulement pour garantir ses profits. Nous espérons que le gouvernement et les parlementaires brésiliens pencheront du côté du peuple et non du côté du capital américain. Ceci est une affaire de santé publique et de souveraineté alimentaire nationale. Si le gouvernement et le congrès se trompent de camp, l'histoire et le peuple leur demanderont des comptes !

Traduit et publié en espagnol par ALAI, Service d'information "Alai-amlatina", Agencia Latinoamericana de Informacion - ALAI info@alainet.org URL: http://alainet.org

France. Les intermittents du spectacle: un cas d'école pour la MEDEF SCHOOL

Par ATTAC France

" Réforme " pour démolition, " modernisation " pour régression, " sauvetage " pour liquidation graduelle, "

privilégiés " pour salariés, " profiteurs " pour précaires, Š cela fait plusieurs années que nos décideurs politiques français ont nettement progressé en langue libérale. Bien qu'en pédagogue soucieux d'excellence le MEDEF maintienne l'appréciation " peut mieux faire ", il se félicite de l'évolution du niveau de la grande majorité de ses élèves en gestion politique et représentation médiatique, d'autant que les quelques organisations syndicales qui ont intégré l'école font preuve d'une réelle adaptabilité et ne retardent pas vraiment la progression du groupe. Leur collaboration s'avère même particulièrement utile dans une autre matière où les progrès sont tangibles : le libéralisme appliqué.

Le dernier exercice en date concerne les intermittents du spectacle. En relevant leurs conditions d'accès à l'indemnisation chômage (507 heures en dix mois pour les techniciens et en 10 mois et demi pour les artistes au lieu de 12 mois) et en abaissant la durée d'indemnisation (8 mois au lieu de 12 mois), les partenaires sociaux " responsables " ont programmé la disparition d'un tiers des 102 000 professionnels de la culture qui ont perçu au moins une allocation chômage durant l'année 2002. Bien que le montant des indemnités ne dépasse pas le SMIC pour la moitié de ces travailleurs souvent très qualifiés, les chefs d'inculpation médiatiques sont une fois de plus l' " abus ", l' " irresponsabilité " et le " privilège ".

L'" accord ", dont les syndicats signataires ne représentent qu'une petite minorité des premiers concernés, équivaut donc au licenciement collectif de plus de 30 000 salariés, sans aucun " plan social ". La violence de cette logique libérale, parfaitement assumée par ses promoteurs, est révélatrice à la fois des contradictions relatives aux régimes de précarité et de la place dévolue à la culture dans un contexte de marchandisation du monde.

Les employeurs veulent bien des avantages de la précarité sans en payer le prix. La flexibilité sans les charges. Si tout système de protection sociale génère à la marge son lot de fraudeurs, les premiers profiteurs du régime d'intermittence sont assurément les employeurs de l'audiovisuel et du cinéma qui font cofinancer officieusement par les ASSEDIC la rémunération de techniciens qui pourraient devenir des salariés permanents. De périodes d'essai renouvelées en travail bénévole financé par l'intermittence, on entretient un volant de précaires qualifiés en minimisant les coûts salariaux.

Les industries culturelles ne sont pas les seules à s'adonner à ces pratiques. Elles touchent aussi, certes dans une moindre mesure, des institutions subventionnées du spectacle vivant.

Cette distorsion est sans doute à rapprocher des restrictions infligées au financement public de la culture, mais il faut avouer que les dépenses y sont peu souvent orientées vers l'implication durable d'équipes artistiques et techniques sur le territoire qui les concernent.

Cependant, lorsque l'on sait que les intermittents du spectacle vivant ont beaucoup plus de mal à atteindre les 507 heures requises (la durée moyenne de travail comptabilisée y est de 628 heures au lieu de 848 heures dans le cinéma et l'audiovisuel) et qu'ils seront donc les plus touchés par les modifications actuellement proposées, nous sommes en droit de nous interroger sur le contenu stratégique des évolutions récentes. Le MEDEF avait accepté en 98 et 99 l'extension du régime d'intermittence à de nouveaux domaines comme les agences de presse audiovisuelles, les discothèques ou l'industrie phonographique.

Avec la complicité passive de l'Etat le nombre des intermittents a fortement augmenté, et par là même le déséquilibre financier de leur système d'allocation, afin, le jour venu, de mieux discréditer l'ensemble de la corporation, et de justifier une " réforme " qui touche bien davantage le service public de la culture que les profiteurs de l'industrie du divertissement.

Quant au rapport sciemment entretenu entre précarité et " privilège ", il importe de rappeler que le coup porté au régime des intermittents, dont le MEDEF n'a pas renoncé à se débarrasser puisque rien n'est fait pour limiter les principaux abus, s'est accompagné d'un affront à l'adresse des professionnels de la culture. Le minimum des 507 heures par an a de quoi faire sourciller les autres salariés ou chômeurs qui ignorent souvent que les heures rémunérées ne comprennent pas l'énorme travail de préparation, de recherche, de barre quotidienne pour les danseurs, de pratique régulière de l'instrument pour les musiciens, de travail personnel sur chaque texte abordé par les comédiens, voire de répétitions elles-mêmes.

Ce régime, conçu à l'origine pour les artistes et les techniciens en réelle intermittence, ceux qui passent d'un employeur à l'autre en s'exposant aux risques d'un emploi discontinu, pourrait d'ailleurs servir de base à la réflexion sur la mutualisation des risques pour d'autres catégories de salariés. Dès lors que les périodes sans travail rémunéré sont identifiées comme un temps libéré, socialement productif, voué à la formation et à la créativité sociale, il devient possible de dissocier les moyens économiques de l'existence de la seule condition salariale.

Derrière l'emblème du statut des intermittents, c'est la perspective d'une réappropriation du temps de vie hors de la sphère marchande qui est vigoureusement balayée par le MEDEF. L'attaque préfigure sans doute les grandes manoeuvres qui se préparent à l'encontre de la mutualisation des risques liés à la santé, dans la foulée de ce qui est en train de se préparer pour les retraites.

A l'école de la normalisation libérale, les raisonnements en termes d'équilibre financier à courte vue sont affûtés pour faucher toutes propositions de développement inscrit dans le temps. Faut-il rappeler qu'en France, les intermittents participent à un maillage culturel très dense ? Les festivals, les lieux de spectacle vivant, les actions artistiques en milieu scolaire et dans le tissu social, la production et la diffusion d'un autre cinéma offrent une alternative à la culture de masse à vocation commerciale déversée par les grands médias. Techniciens et artistes intermittents participent ainsi à une mission de service public qui perpétue une singularité française. Il n'est pas fortuit que les premières victimes de la régression proposée seront les dizaines de milliers de personnes qui entretiennent un terreau fertile de création entre Star Académie et les principaux temples de la culture élitaire.

Le modèle de société qui se profile derrière la scolastique libérale requiert donc à la fois un désengagement de l'Etat (ce dont le gouvernement s'acquitte avec empressement par la diminution des budgets dévolus à la culture, l'asphyxie du Musée de l'Homme ou la liquidation de l'archéologie préventive), et l'affaiblissement des mécanismes de solidarité. Cela s'inscrit dans une immense bataille symbolique qui s'est amorcée entre les partisans de l'ordre globalitaire, les adeptes du repli traditionaliste et ceux qui entendent associer une nouvelle donne dans la répartition des richesses à l'approfondissement de la démocratie. Dans ce contexte, le détournement de la fonction de l'art et de la culture au bénéfice d'intérêts privés constitue un enjeu déterminant.

Les soucis quelque peu boutiquiers d'élus locaux et de certains membres du gouvernement qui redoutent l'affaissement des recettes touristiques dans les villes festivalières sont à cet égard pitoyables. Les orchestrateurs de la normalisation libérale, parfaitement conscients de ce qui s'opère à grande échelle, gloussent de contentement devant l'affolement de ceux qui ont déserté depuis longtemps le champ de la réflexion sur le rôle de l'art et de la culture. Ils ont finalement le comportement idoine tant leurs préoccupations semblent à jamais éloignées des enjeux relatifs à la construction de la personne, la reconstitution du lien social ou la lecture profonde du monde.

Tout ceci confirme que la Medef School assure, par médias interposés, un enseignement à distance d'une efficacité redoutable. Raison de plus pour ne pas plier. Ne plus plier et inventer. Une définition économique des artistes prenant en considération l'étendue des richesses immatérielles qu'ils induisent et produisent impose aux pouvoirs publics un recentrage sur le coeur de leur métier : la réflexion politique. Et si un coup de pied orienté est nécessaire pour que les responsables se penchent sur la manne des recettes commerciales et publicitaires de l'industrie culturelle, ajustons-le.

ATTAC-France se déclare donc solidaire du mouvement des intermittents du spectacle et les invite à s'impliquer plus largement dans un combat contre la marchandisation du monde, qui concerne autant l'avenir de leur profession que le sens qu'ils entendent donner à son exercice.

Contact pour cet article. attacfr@attac.org

Suisse. Cessons de battre en retraite

Par Jean-François Marquis, Revue A l'encontre

Ce qui s'annonçait depuis de nombreuses semaines est en train de se concrétiser : l'offensive contre le droit à la retraite prend une ampleur nouvelle. Le président de la Confédération Pascal Couchepin mène la charge pour le compte du patronat helvétique. Les salarié·e·s et leurs syndicats ont besoin d'une riposte d'ensemble et tenant la distance.

Interpréter le remue-ménage actuel à propos de l'AVS et des retraites comme un nouvel épisode du « théâtre politique », toujours un peu plus agité en année électorale, serait une grave erreur. L'enjeu est beaucoup plus important. C'est d'ailleurs ce qui explique que la bataille des retraites est engagée par les classes dirigeantes, simultanément, dans de nombreux pays d'Europe.

Le salaire social dans le collimateur

Dans les années 80 et 90, les contre-réformes néo-libérales avaient notamment un objectif important : démolir les droits protégeant les salarié·e·s à leur travail, augmenter massivement leur précarité, diviser les collectifs de travailleuses et de travailleurs pour les empêcher de répondre ensemble à ces attaques.

Dans ce but, les coups ont fusé de toutes parts : généralisation de la flexibilité horaire, chômage massif et multiplication des statuts précaires, dégradation des prestations assurées aux personnes sans emploi pour les contraindre à retourner vite sur le marché du travail, destruction des mécanismes protégeant le pouvoir d'achat (adaptation automatique des salaires au renchérissement, par exemple), individualisation des salaires (salaire au mérite, primes, etc.), pressions pour marginaliser les syndicats et vider les protections collectives (normes légales ou conventionnelles) de leur contenu, etc.

Cette offensive antisociale a marqué de nombreux points, en Suisse en particulier.

Ce qui se met en place aujourd'hui, c'est une attaque de même ampleur contre un autre pilier fondamental des droits des salarié·e·s : le salaire social, en particulier le salaire social différé que constituent les retraites.

Couchepin aux commandes

C'est pour mener cette attaque que Pascal Couchepin a pris, avec la bénédiction de l'Union patronale suisse (UPS), la tête du Département fédéral intérieur, et donc des assurances sociales.

Aujourd'hui, les salarié·e·s sont confrontés à une multitude de propositions : 11e révision de l'AVS, projets pour la 12e révision de l'AVS, révision de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), mesures d'urgence pour améliorer la situation financière des caisses de pension, mesures d'urgences touchant les rentes AVS (suspension de l'indice mixte) prises dans le cadre d'un nouveau programme d'austérité concocté par Kaspar Villiger, projets du Conseil fédéral d'abaisser, une nouvelle fois, le taux d'intérêt minimum du 2e pilier, etc.

Cette avalanche est faite pour donner le tournis et pour créer un sentiment d'impuissance et de fatalité. Il ne faut pas s'y laisser prendre et revenir aux enjeux essentiels.

Reporter sans fin l'âge de la retraite

La 10e révision de l'AVS a inauguré le mouvement au milieu des années 90 sous l'égide de Ruth Dreifuss, en élevant l'âge de la retraite des femmes à 64 ans. La 11e révision veut le porter à 65 ans. Pascal Couchepin a proclamé un horizon pour la 12e révision : 67 ans pour femmes et hommes en 2025. Les lobbies patronaux multiplient les études pour justifier le fait de tout simplement gommer un âge de la retraite servant de référence pour toutes et tous.

La question de l'âge de la retraite ne peut pas être séparée de celle concernant la manière dont le travail a évolué ces dernières années. Les réflexions du sociologue français Xavier Gaullier sont éclairantes : « Sitôt atteint l'âge de 50 ans, de nombreux salariés ont envie de partir. Ce ne sont pas les nouvelles technologies qui les démotivent, mais la dégradation des conditions de travail. Le stress va croissant avec l'autonomisation des tâches, la pression à la performance, la peur du chômage… Tout cela engendre une souffrance croissante au travail » (Le Monde, 13 mai 2003).

Durant les années 90, les retraites anticipées se sont multipliées. Une raison essentielle : elles sont devenues un instrument normal de gestion patronale de la force de travail. Elever l'âge de la retraite ne va pas mettre fin à ces pratiques. Cela va par contre accroître la précarité des salarié·e·s plus âgé·e·s et augmenter leur angoisse face à l'avenir, s'ajoutant à la pénibilité croissante du travail. De plus, cela aura pour effet qu'un nombre croissant de personnes partiront en retraite avec des rentes réduites, puisqu'elles n'auront pas pu cotiser durant toutes les années prévues, faute d'avoir du travail.

Actuellement, les retraites anticipées sont prises en priorité par ceux qui disposent de revenus élevés et / ou d'une caisse de pension très solide. Une année avant l'âge officiel de la retraite, 54 % des personnes ayant un revenu annuel brut de plus de 104000 fr. sont en retraite anticipée, contre 22 % de celles ayant un revenu compris entre 25601 et 63900 fr. et 10 % de celles dont le revenu est inférieur à 25600 fr (Rapport de synthèse du Programme de recherche sur l'avenir à long terme de la prévoyance vieillesse, 2003, p. 10). L'élévation de l'âge de la retraite ne pourra qu'accroître ces inégalités sociales, d'autant plus choquantes qu'il est établi que, compte tenu de la pénibilité du travail des conditions de vie en général, l'espérance de vie en bonne santé est d'autant plus réduite que le revenu est bas.

Des rentes fragilisées

La 11e révision de l'AVS prévoit que les rentes ne seront adaptées à l'indice mixte (qui correspond à la moyenne de l'indice des prix à la consommation et de l'indice des salaires) que tous les trois ans, au lieu de tous les deux ans aujourd'hui. Il en découlera une lente érosion du pouvoir d'achat des rentes AVS.

Pascal Couchepin et Kaspar Villiger veulent accélérer ce mouvement. Couchepin propose de supprimer l'indice mixte à l'occasion de la 12e révision de l'AVS. Et Villiger veut, afin de faire des économies, suspendre l'indice mixte, sans doute… jusqu'à la 12e révision. Le pouvoir d'achat des rentes AVS entamerait alors une vraie plongée.

Or, en même temps, ce sont les rentes servies par le 2e pilier qui sont menacées par la baisse du taux de conversion de 7,2 % à 6,8 % (le taux de conversion établit qu'un avoir vieillesse de 100000 fr. donne droit à une rente annuelle de 7200 fr. actuellement) et l'écroulement du taux d'intérêt minimum, que le Conseil fédéral voudra probablement, en septembre, abaisser à 2 % (il était le double une année auparavant).

Evidemment, l'attaque contre l'âge de la retraite et celle contre les rentes ont des effets combinés. Plus le niveau des rentes est incertain et insuffisant, plus la pression sera grande pour continuer à travailler à un grand âge, y compris dans des conditions de grande précarité. C'est à une telle évolution à laquelle on assiste déjà aujourd'hui aux Etats-Unis.

Une riposte à la hauteur des enjeux

C'est donc un véritable démantèlement du droit à la retraite qui se met ainsi en place. Si elle veut avoir la moindre chance de succès, la réaction doit être à la hauteur de cet enjeu. Cela exige de combiner des ripostes à court terme et des propositions d'ensemble pour un autre système de retraite, garantissant à toutes et à tous le droit de prendre sa retraite à un âgé fixé,

suffisamment précoce (62 ans par exemple), et avec des rentes suffisantes.

La 11e révision de l'AVS est totalement inacceptable. Il faut annoncer dès maintenant un référendum. Ce combat peut rencontrer un très large écho.

Il en va de même de la suspension de l'indice mixte voulue par Villiger. L'accepter ouvrirait la voie à Couchepin qui veut tout simplement le supprimer. Il ne doit pas y avoir de pseudo-négociations à ce sujet. Là également le référendum s'impose.

Il faut donner une nouvelle dimension aux protestations contre ce démantèlement des retraites, comme contre l'assainissement des caisses de pension sur le dos des assurés, et au profit des compagnies d'assurances (leurs cours sont montés en Bourse à l'annonce d'une probable baisse du taux d'intérêt minimum, Finanz und Wirtschaft, 24 mai 2003). Une mobilisation massive des salarié·e·s doit être organisée pour cet automne, combinant manifestation de masse à Berne et arrêts de travail. La question des retraites est le sujet sur lequel une eurogrève pourrait être possible.

Le débat au sein du mouvement syndical sur le système de retraite à opposer aux plans des classes dirigeantes doit prendre une nouvelle dimension : il doit s'accélérer et devenir public, pour permettre à l'ensemble syndiqués, et plus largement des salarié·e·s, d'y réfléchir, et d'y intervenir. Doit être posée la nécessité de sortir des trois piliers et de fonder la couverture des retraites sur une assurance s'inspirant de l'AVS, mais avec des rentes massivement augmentées.

Contact pour cet article : m-magazine@fastnet.ch

(*) coorditrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.